Y aura t-il une station de lavage poids lourds au centre routier de La Crèche ?

jeudi 3 avril 2014, par lpe

Au centre routier de La Crèche (Deux-Sèvres), sur la zone d'activités Atlansèvre, le trafic de poids lourds est important : zones d'activités industrielles et artisanales à proximité, noeud autoroutier A10/A83. Les chauffeurs en transit peuvent y trouver un restaurant avec une large amplitude d'ouverture, un grand parking avec une partie sécurisée, un hôtel, mais depuis 2000 plus de station de lavage. Une station d'essence (AS24) occupe une partie du terrain laissé par cette dernière. D'où l'idée de François Guionnet, au printemps 2012, d'implanter d'une de ses stations de lavage sous l'enseigne PROLAVAGE.
Le terrain disponible, à proximité de la station AS24, appartient à la Chambre de commerce et d'industrie des Deux-Sèvres et l'entrepreneur aurait bien voulu l'acheter. "*Implanter une station de lavage poids lourds, c'est un investissement de 400 000 euros avec 5 emplois à la clé. Mon souhait était donc logiquement d'acheter ce terrain, mais malgré plusieurs contacts avec la CCI, la réponse a toujours été négative. Le souhait de la Chambre consulaire est de me louer le terrain à un prix final de 500 € mensuels ; au départ, le prix annoncé était de 1500 € !*"
Le chef d'entreprise, domicilé à Cerizay, qui a fixé le siège de son activité à Cholet, ne cache pas son amertume. « *La notion d'emplacement est primordiale dans nos métiers, et ce terrain est vraiment idéal : les chauffeurs auraient pu par exemple confier leur camion à notre équipe pour un lavage entre 8h30 et 18h pendant qu'ils allaient se restaurer. Un investissement aussi important sur un terrain qui ne nous appartiendrait pas est un contresens* » conclut François Guionnet.
Las de cette impasse, PROLAVAGE travaille à de nouvelles implantations sur Angers, Tours ou encore Le Mans.

Interrogé par le Petit économiste, Philippe Dutruc, Président de la CCI répond "*il est hors de question de vendre ce terrain car nous souhaitons garder le contrôle sur les activités exercées sur cette zone. D'ailleurs AS24 a accepté la location malgré un investissement conséquent.*
Nous avons proposé à Monsieur Guionnet un bail de 18 ans avec des tarifs bas pendant 10 ans (500€ par mois) puis 800 € et 1200 € assortis d'un engagement de notre part de ne démarrer la perception des loyers que quand l'activité serait opérationnelle. L'assemblée générale des élus de la Chambre a acté ce projet de bail pour le moins avantageux."

Une exception à la règle

Il s’avère que seul l’Hôtel Formule 1, également implanté sur ce site, est propriétaire du terrain qui accueille le bâtiment. Ce à quoi Philippe Dutruc répond "*Oui, mais ils ne sont pas propriétaires du parking attenant ; c’est une façon pour nous de contrôler là encore les activités du site. Sans parking, difficile de faire vivre un hôtel !*"

Il est regrettable qu’aucun accord n’ait été trouvé sur ce projet entre l’entreprise et le propriétaire du terrain. Un investissement de 400 000 euros accepté par les banques avec des emplois à la clé, c’est à encourager !

CR